



Sécurité  
Efficacité  
Indépendance

Campagne OUI à l'énergie valaisanne

# Argumentaire long

Le 10 septembre

**OUI** à l'énergie  
valaisanne

# Sommaire

1. Synthèse : OUI à l'énergie valaisanne .....	3
2. Objet de la votation .....	4
a. Sur quoi porte la votation ? .....	4
b. En quoi la procédure de construction est-elle simplifiée ? .....	4
c. Quelles seraient les conséquences d'un NON ? .....	4
d. Partisans et opposants .....	5
3. Contexte .....	6
a. Réduction du potentiel d'importation en vue .....	6
b. Potentiel de production en Suisse .....	7
d. Les atouts énergétiques du Valais .....	8
4. Aperçu des projets solaires en Valais et en Suisse .....	10
Les projets en Valais .....	10
Projets valaisans soutenus par la population locale .....	10
Les projets dans les autres cantons .....	10
Conséquences du solaire alpin sur le territoire et le paysage valaisans .....	12
5. Arguments en faveur du décret .....	14
a. OUI à l'indépendance énergétique et à la stabilité des prix .....	14
b. OUI à une solution pragmatique pour notre sécurité d'approvisionnement .....	15
c. OUI à une simplification souhaitable et raisonnable des procédures .....	16
d. OUI à davantage de démocratie directe .....	16
e. OUI pour une collectivité publique gagnante .....	17
f. OUI à une accélération indispensable de la transition énergétique .....	17
g. OUI pour éviter l'alternative de la production électrique avec du gaz .....	18
6. Réponses aux arguments des référendaires .....	19
7. Conclusion .....	23

## IMPRESSUM

Comité OUI à l'énergie valaisanne  
c/o Chambre valaisanne de commerce et d'industrie  
CP - 1950 Sion  
[www.solaire-alpin-oui.ch](http://www.solaire-alpin-oui.ch)  
[info@solaire-alpin-oui.ch](mailto:info@solaire-alpin-oui.ch)

# 1. Synthèse : OUI à l'énergie valaisanne

En hiver, la Suisse doit importer du courant électrique, ce qui la rend vulnérable à des chocs en provenance de l'étranger. Le conflit en Ukraine nous l'a brutalement démontré en 2022. Tous les consommateurs, ménages comme entreprises, en payeront encore longtemps la facture.

Cette vulnérabilité ne doit rien au hasard. D'une part la demande en électricité croît (pompes à chaleur, véhicules électriques et transports publics, digitalisation) ; d'autre part la production stagne (procédures d'autorisation de construire excessivement longues, blocage des pesées d'intérêts y compris au détriment des nouvelles énergies renouvelables, sortie programmée du nucléaire, difficultés d'importations).

Ni les indispensables économies d'énergie, ni les gains en efficacité, ni le solaire sur les toits privés ou les infrastructures ne compenseront à temps cet déficit structurel : pour relever le double défi de l'approvisionnement et de la protection du climat notre pays doit stimuler sans attendre la construction de nouvelles centrales de production électrique indigène, propre et renouvelable.

Pour assurer notre approvisionnement et réduire notre dépendance de l'étranger, la Confédération mise entre autres sur le solaire alpin. Cette énergie, abondante en hiver grâce à l'ensoleillement exceptionnel des cantons de montagne, répond très exactement au déficit électrique hivernal de la Suisse. Elle est aussi parfaitement complémentaire avec l'énergie hydraulique, qui peut stocker ses excédents d'été par le pompage/turbinage. En outre, elle est climatiquement neutre.

Cette « Offensive solaire » de la Confédération prévoit notamment :

- La reconnaissance d'intérêt national des grandes installations solaires alpines
- Des subventions importantes mais limitées dans le temps pour encourager les investissements
- Un encadrement qui respecte les lois en vigueur, en particulier la Loi sur la protection de la nature et du paysage
- Un contrôle démocratique accru sur les projets déposés, en exigeant l'accord des communes sites, par leur Assemblée primaire ou Conseil général.

Pour concrétiser cette impulsion fédérale, le Canton du Valais met en œuvre une simplification des procédures administratives pour les autorisations de construire. Le Conseil d'Etat veut jouer les atouts énergétiques valaisans que sont l'eau et le soleil et s'assurer qu'une part de cette nouvelle production reste entre les mains de la collectivité locale.

Ce décret a été attaqué par les Verts et des organisations écologistes par référendum.

Le Comité OUI à l'énergie valaisanne vous invite à accepter la solution pragmatique du solaire alpin à nos problèmes d'approvisionnement électrique, en votant OUI le 10 septembre 2023.

## 2. Objet de la votation

### a. Sur quoi porte la votation ?

Avec 5'596 signatures, le référendum lancé par les Verts et Pro Natura contre ce décret a abouti.

La population valaisanne s'exprimera le 10 septembre 2023 :

- La votation portera sur la procédure d'autorisation de construire.
- Elle ne portera ni sur le solaire alpin en général, ni sur des projets particuliers.
- Dans tous les cas, la législation courante reste en vigueur, notamment la Loi sur la protection de la nature et du paysage.

Le décret s'appuie sur le projet « Solar Express » constitutif de l'art. 71a<sup>1</sup> de la loi sur l'énergie.

La simplification de procédure concerne uniquement les installations de production, et non les lignes de transport électrique qui les desserviront.

Le Grand Conseil a approuvé ce décret à la majorité des deux tiers.

### b. En quoi la procédure de construction est-elle simplifiée ?

Le décret<sup>2</sup> soumis à votation prévoit de désigner le Conseil d'État comme première instance d'autorisation à la place de la Commission cantonale des constructions (CCC) et d'ouvrir ainsi une voie de recours plus rapide.

Un seul arrêté permettra de statuer à la fois sur la construction de l'installation et sur les autorisations spéciales requises à cet effet (défrichement, téléphériques de chantier).

En cas de préavis négatif d'un service, le Conseil d'Etat peut procéder à une pesée d'intérêts. Si le projet ne respecte pas les lois en vigueur, le Conseil d'Etat doit refuser l'autorisation.

Le décret exige l'accord explicite de la commune site et du propriétaire foncier. Cela assure un double contrôle démocratique, via les Assemblées primaires ou les Conseils généraux, les Bourgeoisies ou les propriétaires des terrains. Seuls les projets au bénéfice d'un large soutien populaire pourront être réalisés.

La mise à l'enquête publique reste obligatoire, les oppositions sont toujours possibles. Elles doivent se déclarer par écrit dans les 30 jours qui suivent la publication au bulletin officiel.

L'effet suspensif demeure, mais perd son caractère automatique. Il peut être réintroduit sur demande pour un projet spécifique.

### c. Quelles seraient les conséquences d'un NON ?

Le solaire alpin restera dans tous les cas une possibilité autorisée par la loi et soumise à autorisation, en Valais comme dans les autres cantons.

---

<sup>1</sup> <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2022/543/fr>

<sup>2</sup> <https://lex.vs.ch/frontend/materials/750?locale=fr>

En cas de refus, les projets situés en Valais ne pourront pas satisfaire aux délais fixés par la Confédération pour l'octroi des subventions<sup>3</sup>. En conséquence, ce sont les autres cantons alpins qui pourraient bien profiter du soutien fédéral de 3.4 milliards de francs pour leur développement solaire. Les investissements qui auraient pu être réalisés en Valais et profiter à la population valaisanne se reporteront vers d'autres sites en Suisse.

Le Valais aura raté le train, car le maintien des procédures actuelles ne lui permettra pas de tenir les délais fixés par la Confédération. La CCC restera l'autorité de décision pour les projets de centrales solaires alpines. Cette dernière ne dispose pas des compétences techniques et des ressources nécessaires pour évaluer tous les projets de grandes installations solaires. Les procédures resteront dispersées, lentes et ouvertes à de multiples voies d'oppositions et de recours.

Si les projets ne se concrétisent pas faute d'encouragement fédéral, les collectivités publiques valaisannes ne pourront pas disposer ni énergie électrique supplémentaire ni d'une sécurité d'approvisionnement améliorée, ni des revenus qui en découlent<sup>4</sup>.

#### **d. Partisans et opposants**

**Ils voteront OUI :** Conseil d'État du Valais, Le Centre/Die Mitte, PLR, UDC du Haut-Valais, PS du Haut-Valais, Chambre valaisanne de commerce et d'industrie, le Groupement valaisan des populations de montagne, l'ae – Organisation de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique – section Valais

**Ils voteront NON :** Associations de défense de l'environnement (Pro Natura, Fondation Franz Weber, communauté d'intérêts «IG Saflischtal», Patrimoine suisse – Section Valais romand, Mountain Wilderness Suisse, etc.), Les Verts, PS du Valais romand, UDC du Bas-Valais

---

<sup>3</sup> Art. 71a al. 4 LEne

<sup>4</sup> En général, les communes sites peuvent investir directement dans les projets envisagés et/ou obtenir, en échange de la mise à disposition des terrains, une participation dans l'installation de production. Cette dernière leur donne le droit d'acheter, d'utiliser ou de revendre jusqu'à 20% de l'énergie produite.

### 3. Contexte

#### a. Réduction du potentiel d'importation en vue

En hiver, la Suisse doit importer jusqu'à 20% de son électricité. Or cette source d'approvisionnement devient de moins en moins fiable.

L'UE vise la neutralité climatique d'ici 2050<sup>5</sup>. Les centrales électriques à énergies fossiles (charbon, pétrole, puis gaz dans une étape ultérieure) seront progressivement abandonnées.

Avec l'arrêt des capacités de production actuelles des centrales et le développement trop lent des énergies renouvelables au sein de l'UE, les possibilités d'exportation des pays de l'UE se réduisent comme peau de chagrin : jusqu'au 31 décembre 2025 au plus tard, tous les gestionnaires des réseaux de transports européens devront réserver au moins 70% des capacités transfrontalières aux échanges entre Etats membres de l'UE, à l'exclusion de la Suisse.<sup>6</sup>

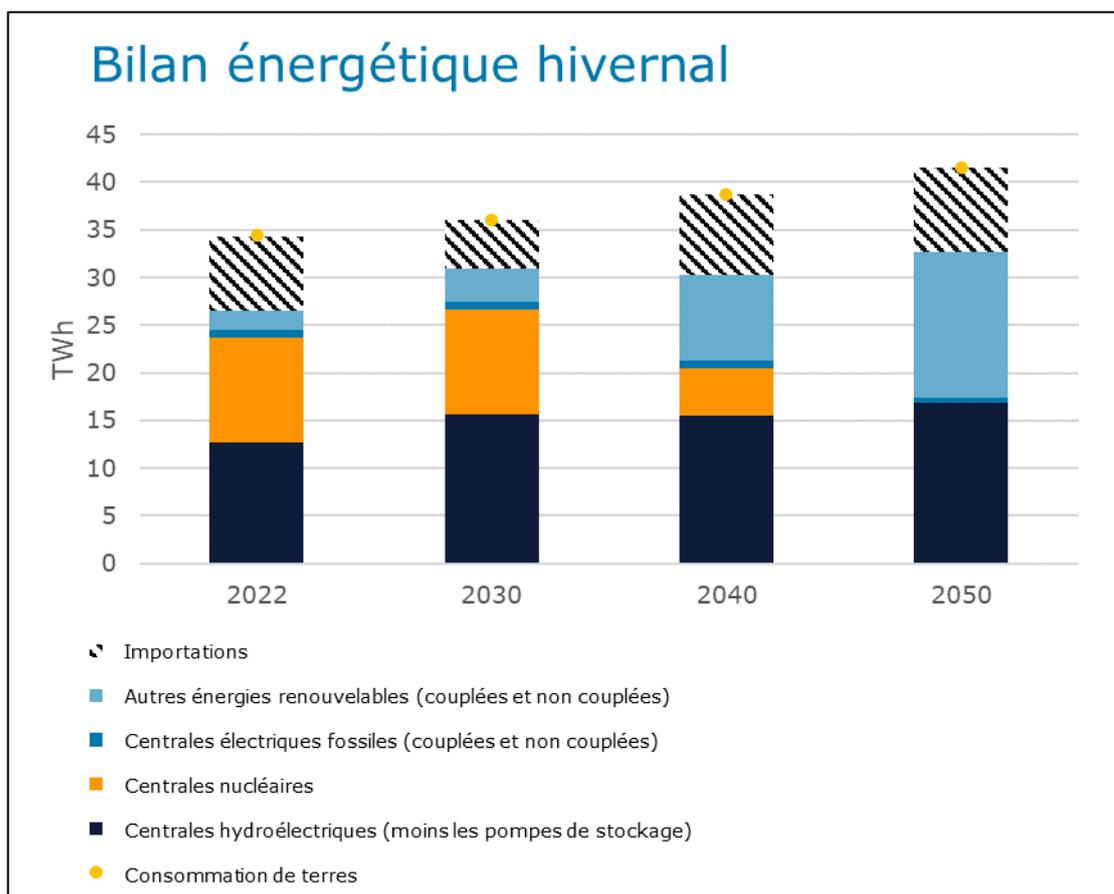


Illustration 11: Bilan électrique de la Suisse durant le semestre d'hiver ; bilan réel pour 2022 et bilan prospectif selon les perspectives énergétiques 2050+ de la Confédération

En 2022, alors que la Suisse a été importatrice nette de courant pendant 7 mois de l'année<sup>7</sup>, le manque de disponibilité des centrales nucléaires françaises et la

<sup>5</sup> « Ajustement à l'objectif 55 », soit une réduction de 55% des émissions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2030. Cf. [Pacte vert pour l'Europe](#)

<sup>6</sup> OFEN, « Approvisionnement en électricité de la Suisse en 2025 », octobre 2021

<sup>7</sup> La Suisse, comme l'Europe, est en retard dans le déploiement de son propre parc d'énergies renouvelables, car les porteurs de projets font face à des procédures administratives de plus en plus complexes et souvent sanctionnées par des oppositions obstinées.

raréfaction du gaz ont mis en lumière la dépendance de la Suisse vis-à-vis de l'UE : les prix de l'électricité se sont envolés en écho au risque de pénurie.

La forte hausse des prix supportée par un grand nombre de ménages et d'entreprises en Suisse est le corollaire de l'évolution du marché international – le développement de la production d'électricité renouvelable locale permettrait de réduire cette dépendance également en termes de prix. Les installations solaires alpines contribuent par conséquent à la stabilité des prix pour les clients finaux du Valais et de toute la Suisse.

L'approvisionnement en électricité de la Suisse se caractérise par un net excédent d'exportation au cours du semestre d'été et une forte dépendance des importations pendant le semestre d'hiver. Durant la saison froide, la Suisse est donc dans une large mesure dépendante de l'Europe.

Dans le sillage des nouvelles directives européennes (à savoir la règle des 70% selon le paquet « Une énergie propre pour tous les Européens » à horizon 2025) mises en œuvre dans les pays limitrophes, les échanges internationaux d'électricité avec la Suisse risquent à l'avenir de se heurter à des restrictions accrues.

Du reste, les restrictions des capacités d'importation ne sont pas à l'abri d'un tour de vis supplémentaire, étant donné que le gestionnaire du réseau de transport suisse Swissgrid est exclu des procédures de calcul de réseau faute d'un accord entre la Suisse et l'UE, tant et si bien que Swissgrid doit limiter encore davantage les capacités transfrontalières afin de garantir la stabilité de son propre réseau.

#### **A-t-on connu un scénario inquiétant au cours de l'hiver dernier ?**

Oui, nous avons eu chaud, au propre comme au figuré. La chance a voulu que l'hiver ait été doux, ce qui a ménagé les stockages de gaz à l'étranger. Il a aussi été heureux que de nombreuses centrales nucléaires françaises aient pu être remises en service progressivement après leur mise à l'arrêt.

Si le climat n'avait pas été clément, les nombreuses mesures de préparation consenties en Suisse – économies d'énergie, réserve hydraulique, centrale de réserve à gaz) auraient amoindri le choc d'une pénurie, mais ne l'aurait pas évitée.

En France, un degré de froid en plus nécessite la puissance d'une centrale nucléaire supplémentaire !

## **b. Potentiel de production en Suisse**

### **Potentiel hydraulique**

En 2021, Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, avait convoqué une table ronde sur le développement de l'énergie hydraulique.

À l'occasion de cette table ronde sur les différents défis de l'énergie hydraulique et la préservation de la biodiversité, des représentantes et représentants d'acteurs de premier plan dans le domaine de l'énergie hydraulique et des organisations écologistes ont signé une déclaration commune.

Dans cette déclaration conjointe, 15 projets de centrales hydroélectriques ont été identifiés comme les plus utiles pour la sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Suisse, en particulier pour le semestre d'hiver.

Une grande partie de ces projets se trouve en Valais. En s'enrichissant d'extensions et d'agrandissements conçus de manière judicieuse, les installations de centrales existantes peuvent contribuer dans une large mesure à la sécurité d'approvisionnement tout en générant la valeur ajoutée requise à cet effet dans le canton du Valais.

Les projets retenus en Valais sont les suivants :

- Chummensee
- Gornerli
- Gougra
- Lac de Gries
- Lac d'Emosson
- Lac des Toules
- Lac de Mattmark
- Aletsch supérieur

Toutefois, la production effective de ces ouvrages ne pourra pas contribuer significativement à notre sécurité énergétique avant une bonne dizaine d'années.

### **Potentiel solaire : l'Offensive de la Confédération**

Les installations solaires alpines prennent le relais pour produire de l'électricité pendant le semestre d'hiver. Elles apportent un soutien complémentaire substantiel à l'efficacité des projets hydrauliques mentionnés ci-dessus.

Les installations solaires alpines réalisables dans des délais très courts sont par ailleurs beaucoup plus durables et moins chères que la centrale à gaz de secours de Birr déjà en service et que les autres centrales à gaz de réserve prévues, dont la construction est censée assurer la sécurité d'approvisionnement de la Suisse en hiver.

Avec l'adoption de l'art. 71a de la LEné (« Solar Express ») à l'automne 2022, le Parlement suisse a donné un mandat clair pour la construction accélérée d'installations solaires alpines en vue de renforcer au plus vite la sécurité d'approvisionnement du pays en réduisant notre dépendance croissante à l'étranger.

Ce mandat légal est limité à la fois dans le temps (jusqu'à fin 2025) et en termes de volume (2 TWh maximum). L'obtention de la subvention est soumise à la condition que 10% au moins de la production escomptée de l'ensemble de l'installation prévue – soit 10 Gigawatt heures ou 10 millions de Kilowatt heures – soient injectés dans le réseau d'ici fin 2025. La date limite de mise en service complète des installations court jusqu'à fin 2030.

Les projets éligibles sont soutenus jusqu'à hauteur de 60% des coûts d'investissement. Le montant de la subvention est défini sur la base d'un calcul de rentabilité. Cela permet d'éviter l'octroi d'une subvention excessive. Sans cette subvention, les installations ne sont pas suffisamment intéressantes pour attirer des investisseurs.

### **d. Les atouts énergétiques du Valais**

Selon diverses études, le plus grand potentiel pour la construction d'installations solaires alpines se situe dans les Alpes, au-dessus de la limite du brouillard, principalement dans le Valais et les Grisons.

Le Valais joue depuis de nombreuses années un rôle clé dans l’approvisionnement en électricité de la Suisse. Avec près de 10 TWh<sup>8</sup> par an, le Valais contribue à près de 30% de la production hydroélectrique totale du pays.

Combinées à la souplesse des centrales par accumulation et des centrales de pompage-turbinage, telles que la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance, mise en service en 2022, les installations solaires sont en mesure d’augmenter la sécurité d’approvisionnement en électricité. Avec les installations alpines, il est également possible de produire de grandes quantités d’électricité, en particulier pendant le semestre d’hiver, lorsque le rendement énergétique des centrales hydrauliques au fil de l’eau diminue.

### Photovoltaïque de plaine et alpin, des énergies complémentaires

En zone alpine, le photovoltaïque produit de l’électricité notamment lorsque les installations solaires traditionnelles en toiture ne produisent quasiment pas d’énergie en plaine.

Si l’on devait couvrir les besoins de la Suisse en période hivernale, il faudrait construire un nombre disproportionné d’installations en toiture : 15 TWh en hiver, cela signifierait une production annuelle totale d’électricité photovoltaïque d’au moins 45 TWh, soit l’équivalent de près de 50 GW (50 000 MW) de puissance photovoltaïque installée. Avec des installations alpines, les 15 TWh ne nécessiteraient qu’environ 27 GW (27 000 MW) de puissance installée.

Si l’on tient compte de différents facteurs, il serait judicieux d’exploiter le potentiel de tous les types d’installations afin de relancer massivement la production d’électricité photovoltaïque au plus vite. Cela vaut tout particulièrement pour les installations à même de contribuer dans des délais très courts à la sécurité d’approvisionnement pendant la période hivernale.

Rendement mensuel PV alpin vs. PV sur le Plateau

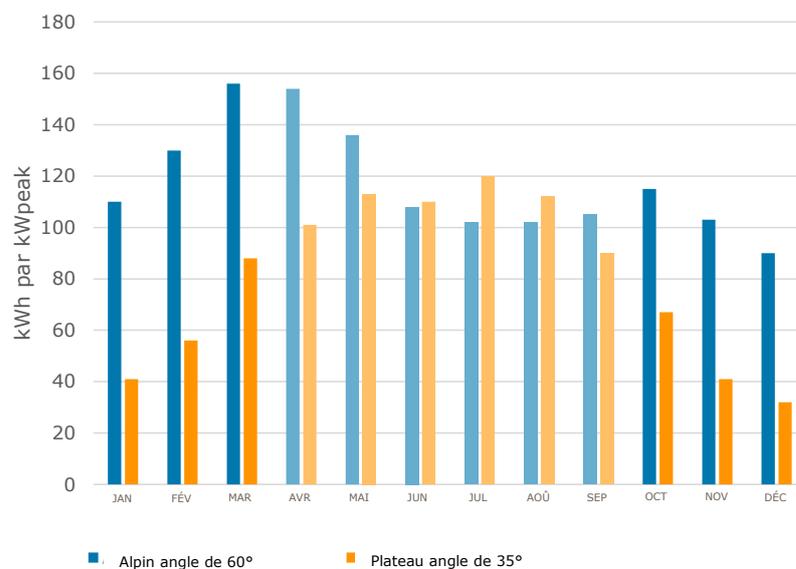


Illustration 2 2: Comparaison du rendement énergétique spécifique des installations solaires des Alpes et du Plateau.

<sup>8</sup> Soit 10 TéraWatts heures, autrement dit 10 milliards de kilowatt heures

## 4. Aperçu des projets solaires en Valais et en Suisse

### Les projets en Valais

En Valais, sept projets sont actuellement officiellement annoncés, pour une production annuelle de courant photovoltaïque qui atteindrait au total près de 200 GWh (hors Vispताल Solar), soit 10% de l'objectif global national de 2 TWh visé à l'art. 71a LEné.

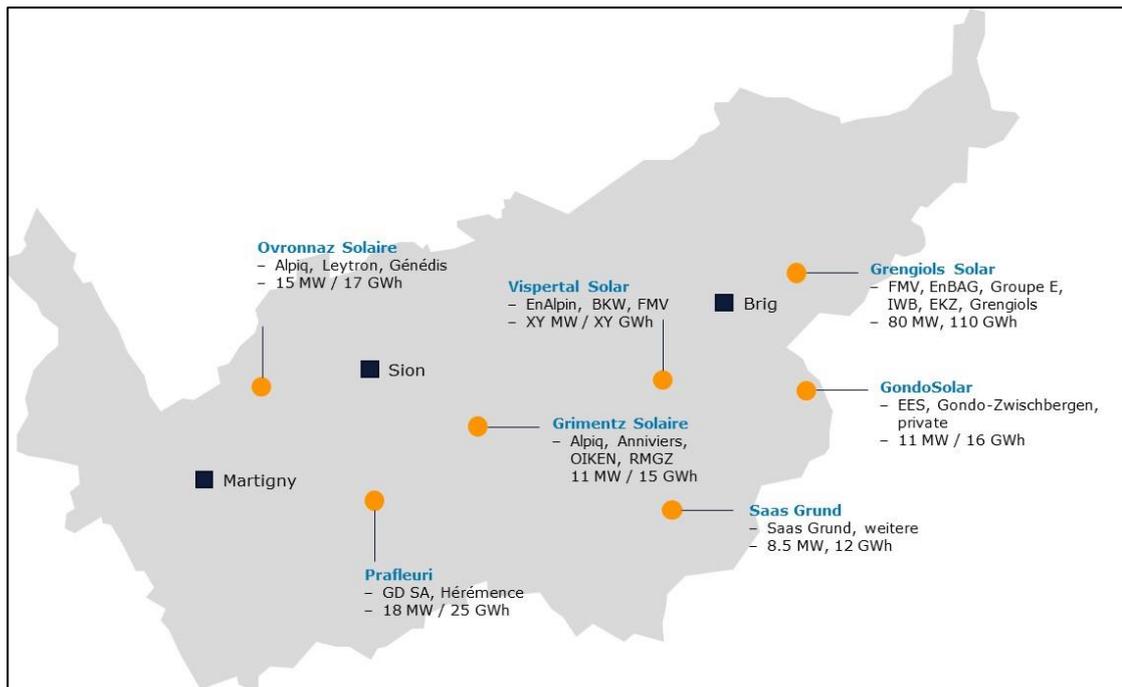


Illustration 3 3: Aperçu des projets PV alpins actuellement prévues dans le cantonale du Valais

### Projets valaisans soutenus par la population locale

Parmi ces projets, plusieurs ont déjà été présentés aux populations concernées. Tous ont reçu un fort soutien démocratique<sup>9</sup> :

- La commune d'Anniviers a approuvé le projet Grimentz Solaire par 96% des voix le 12 juin 2023
- A l'unanimité, l'Assemblée primaire de Zwischbergen a approuvé le projet Gundosolar le 18 juin 2023
- A l'unanimité, l'Assemblée primaire d'Hérémente a accepté le projet Prafleuri le 18 juin 2023.

### Les projets dans les autres cantons

Des projets solaires alpins sont également développés dans d'autres cantons sur la base du « Solar Express » de la Confédération (art. 71a LEné), notamment dans le canton des Grisons.

<sup>9</sup> <https://www.rhonefm.ch/actualites/heremence-soutient-lunanimite-le-projet-de-parc-solaire-alpin-de-prafleuri>

Les projets phares dans les Grisons sont les suivants :

- Nalps Solar (Axpo/CKW), avec près de 9 MW / 12 GWh
- Vorab Laax (Repower, groupe Weisse Arena et Flims Electric), avec près de 12 GWh
- Alp Run Disentis (consortage d'alpage, IWB), avec 27 MW / 45 GWh
- Motta Naluns Scuol (Engadiner Kraftwerke, commune de Scuol) avec environ 45 GWh
- engadin.solar à l'aéroport de Samedan (Energia Samedan, entre autres), avec 30 MW / 37 GWh
- D'autres projets sont à l'étude en Engadine, à Davos et dans la Surselva

### Raccordement au réseau

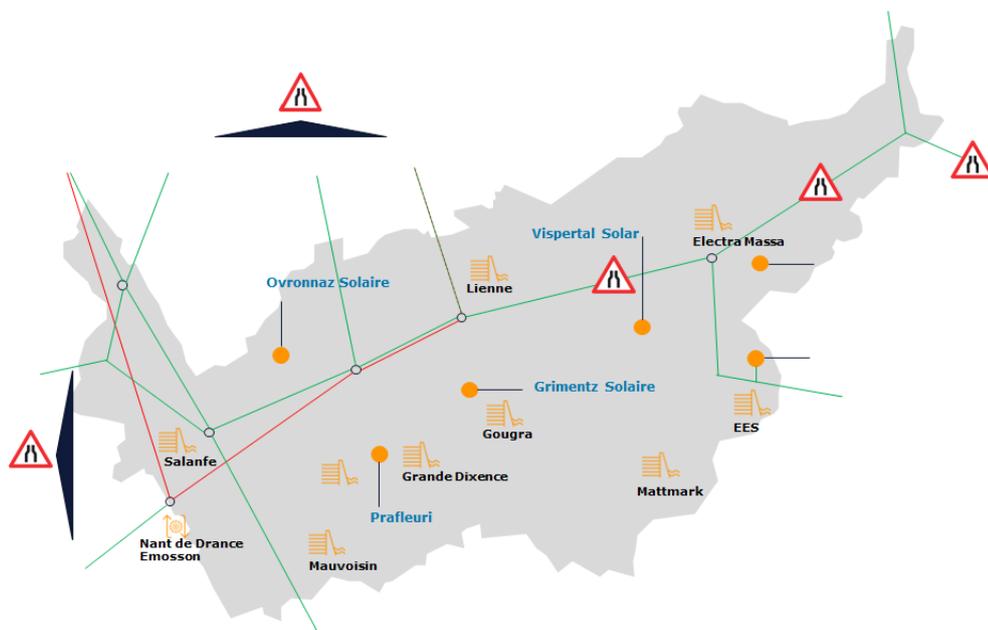
Un grand nombre d'installations solaires alpines injectent leur électricité dans le réseau à des niveaux bas (NR 5 ou NR 3) et servent donc majoritairement des consommateurs locaux.

Les excédents solaires peuvent ainsi être directement stockés par les barrages à proximité grâce au pompage-turbinage.

Les goulets d'étranglement sur le réseau national de transport concernent principalement les tronçons en sortie du Valais et doivent être résolus dans tous les cas pour permettre aux barrages de remplir leur rôle en exportant leur énergie de pointe. Les procédures sont généralement longues et fastidieuses, à l'exemple de la ligne 380 kV Chamoson-Chippis.

Seuls quelques renforcements du réseau local sont requis.

Contrairement aux installations, **les lignes de raccordement ne sont pas soumises** à la nouvelle procédure simplifiée.



Les autres cantons alpins ne sont pas en reste :

- Melchsee Frutt (IWB), dans le canton de Nidwald
- SolSarine à Gstaad/Saanen dans le canton de Berne

## Conséquences du solaire alpin sur le territoire et le paysage valaisans

L'art. 4 du décret solaire alpin exige du porteur de projet le dépôt, entre autres pièces, d'un plan de situation, d'un extrait de la carte topographique indiquant l'emprise du projet ainsi qu'une représentation visuelle du projet, sous forme de photomontage ou de vidéo.

En théorie, si toute « l'offensive solaire » de la Confédération devait s'implanter en Valais, il faudrait lui consacrer 0.5% du territoire cantonale.

Dans la réalité, l'effort sera porté aussi par d'autres cantons, qui ont déjà dévoilé un nombre important de projets.

Rapportés aux 7 projets valaisans, qui réunissent ensemble une capacité de 200 GWh, seul 0.05% du territoire devrait être consacré à ces installations solaires alpines.

Contrairement aux installations de production, les lignes de raccordement ne bénéficieront pas de la nouvelle procédure simplifiée. Or sans raccordement, pas d'injection possible dans les délais. Cela disqualifie de fait les projets situés dans des zones particulièrement préservées, loin du bâti existant et de l'activité humaine, ou dont la volume de production nécessiterait la construction de nouvelles lignes disproportionnées par rapport au paysage.

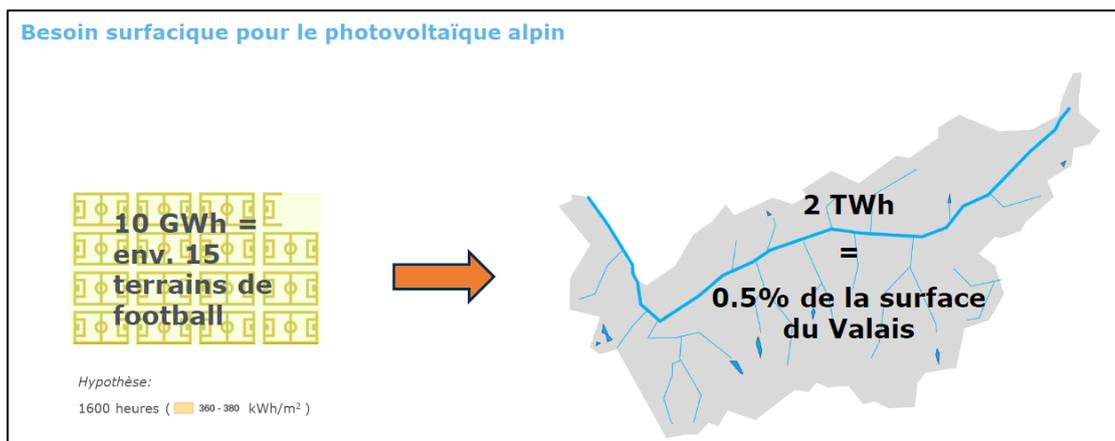


Illustration 4 : Impact maximal de la production de 2 TWh sur le territoire valaisan  
Source : FMV, Atelier sur le solaire alpin Swiss Solar, 25 mai 2023

Avec ses grandes centrales hydroélectriques, le Valais a déjà démontré son esprit pionnier dans le passé. Avec le solaire alpin, notre canton renoue avec cet esprit !

Comparées aux grands barrages, les installations photovoltaïques alpines ont une empreinte sur le paysage, le territoire, la faune et la flore nettement plus faible. Et, leur démontage à l'avenir, au bout de leur cycle vie, ne présenterait aucune difficulté majeure.<sup>10</sup>

Aussi bien « l'offensive solaire » de la Confédération que le décret de l'Etat du Valais exige le démontage des installations solaires alpines à la fin de leur vie utile. Les

<sup>10</sup> Les porteurs des projets solaires alpins procèdent à des essais rigoureux des différents types de support et d'infrastructure pour choisir ceux qui minimise l'impact sur le sol en anticipant le moment du démontage.

exploitants de ces installations sont tenus par la loi de prévoir le financement du démontage dans les coûts de fonctionnement.

## 5. Arguments en faveur du décret

### a. OUI à l'indépendance énergétique et à la stabilité des prix

À l'heure actuelle, les besoins énergétiques totaux de la Suisse sont couverts en grande partie par les importations (70,1% selon la statistique globale de l'énergie de l'OFEN 2021), notamment par des énergies fossiles, lesquelles sont importées à 100%. Avec l'électrification croissante et l'abandon des combustibles fossiles, la Suisse a l'opportunité de réduire sa dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger – mais pour cela faut-il encore développer la production d'électricité nationale, propre et renouvelable.

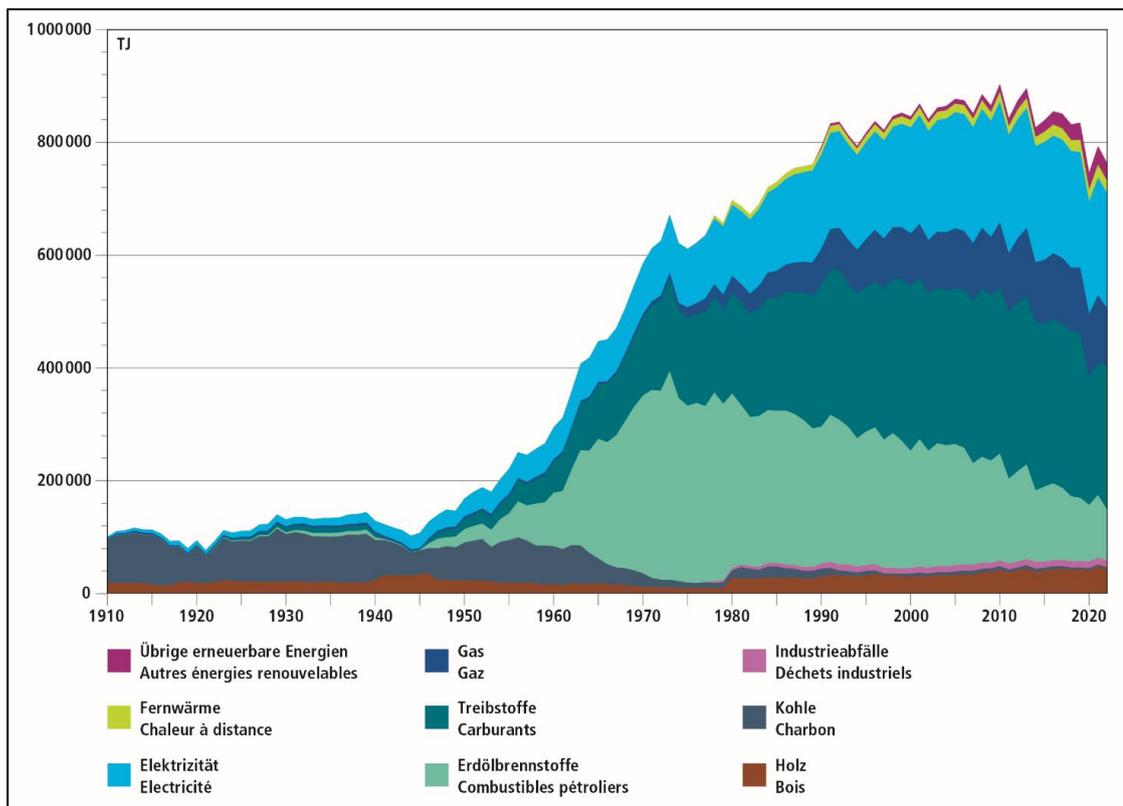


Illustration 5 :4 Consommation énergétique suisse totale selon l'agent énergétique, 1910 – 2022.

Source : OFEN

Comme le démontre l'illustration 1, la Suisse est fortement tributaire des importations pendant le semestre d'hiver. Le manque d'intégration au marché de l'UE complique de plus en plus les importations. Et les pays voisins eux-mêmes sont de plus en plus souvent aux prises avec la raréfaction de la production d'électricité en hiver, et toujours plus susceptibles de se replier sur eux-mêmes.

L'évolution des prix de ces douze derniers mois a jeté une lumière crue sur la dépendance de la Suisse vis-à-vis de l'étranger ; or, la production d'électricité locale et renouvelable nous permet de réduire notre dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux volatils.

Les installations solaires n'ont pas de coûts variables ; le rayonnement solaire est gratuit et personne ne peut couper cette lumière. Autrement dit, les coûts de l'électricité, une fois l'installation achevée, sont complètement indépendants du prix

de marché des autres agents énergétiques primaires<sup>11</sup> de même que du contexte géopolitique. Ce type d'installations renforce ainsi la stabilité des prix de l'électricité à la faveur des clients finaux.

## **b. OUI à une solution pragmatique pour notre sécurité d'approvisionnement**

Le renforcement accéléré des capacités de production d'électricité renouvelable est un facteur essentiel pour le renforcement de la sécurité d'approvisionnement de la Suisse.

Le risque de pénurie d'énergie n'aura pas disparu l'hiver prochain. La situation n'a fondamentalement pas évolué, et l'hiver pourrait renouer avec les niveaux de froid normaux. Selon les projections de la Commission fédérale de l'électricité ElCom, la tendance est à la dégradation dans les années à venir. Le temps est à l'action. Cela traduit également la volonté politique (loi fédérale urgente « Solar Express ») et fait écho au mandat donné à la branche électrique dans ce sens, à savoir identifier des sites appropriés pour les installations solaires alpines afin de réduire en particulier le déficit énergétique en hiver.

Les installations solaires alpines sont un volet de la solution visant à pérenniser dans les meilleurs délais la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. Les autres technologies solaires, telles que les installations en toiture ou sur les infrastructures ou encore les installations flottantes, sont également nécessaires au même titre et se complètent les unes les autres pour garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse à court, moyen et long terme.

Dans les régions alpines situées au-delà de 2000 m d'altitude, l'ensoleillement et le rayonnement solaire est nettement plus élevé tout au long de l'année. D'une part, on se trouve au-dessus du brouillard et à des hauteurs où l'air est moins dense ; d'autre part, les basses températures ainsi que l'albédo (l'effet réfléchissant de la neige) augmentent significativement le rendement énergétique des modules photovoltaïques bifaciaux envisagés.

Pendant le semestre d'hiver, les installations photovoltaïques alpines produisent nettement plus d'énergie qu'une installation de même taille du Plateau : l'installation test de la *Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaft ZHAW*<sup>12</sup> à Davos affiche un rendement supplémentaire de 2.5 à 4.5 fois plus élevé en hiver que l'installation de référence à Wädenswil, sur le Plateau.

### **Solaire alpin et solaire de toiture, des énergies complémentaires**

Selon Swissolar, le rendement hivernal par surface de panneau des installations alpines du Valais est supérieur d'environ 46% à celui d'une installation en plaine (exemple : Sierre, l'un des endroits les plus ensoleillés de la vallée du Rhône, avec 465 kWh/kWc<sup>13</sup> en hiver, comparé à Grimentz avec 680 kWh/kWc). Par rapport au Plateau (exemple : Olten avec 303 kWh/kWc), il est plus de deux fois plus élevé (exemple : installation en toiture de 10 kWc, 0° sud, inclinaison du toit 30°).

La durée de construction d'une installation solaire en région alpine est plus courte : pour une installation de 10 MW, elle est d'environ 2 à 3 ans. Une telle installation

---

<sup>11</sup> Comme le bois, le charbon, le gaz ou le pétrole

<sup>12</sup> <https://www.zhaw.ch/en/engineering/institutes-centres/iefef/renewable-energies/photovoltaics/>

<sup>13</sup> kWc dénote le « kilowatt-crête », qui exprime la puissance électrique maximale dans des conditions de fonctionnement standard

fournit environ autant d'énergie que près de 2000 installations photovoltaïques aménagées sur les toits de maisons privées.

Les installations photovoltaïques alpines de taille moyenne sont couplées au réseau moyenne tension et ne nécessitent de ce fait aucun renforcement substantiel des capacités du réseau de transport. L'électricité est consommée localement.

Selon une étude de la ZHAW consacrée au potentiel photovoltaïques des toits<sup>14</sup>, la surface utile pertinente d'un point de vue économique est réduite d'environ 50% sur les toits, tandis que les installations alpines offrent un taux d'utilisation de la surface disponible d'environ 70%. Ainsi, conjugué au rendement supplémentaire des panneaux, le rendement surfacique s'avère deux fois plus élevé pour les installations alpines.

Selon des procédures d'autorisation cantonales qui s'appliquent, les projets photovoltaïques alpins sont réalisables dans des délais très courts (mise en service d'une partie substantielle de l'installation d'ici fin 2025).

Par rapport aux installations situées sur le Plateau, les installations photovoltaïques en milieu alpin bénéficient d'un meilleur ensoleillement et d'une orientation des panneaux idéale pour le rendement hivernal, de même que d'un air plus froid et de l'effet albédo (ces deux derniers critères étant synonymes d'une efficacité énergétique accrue).

Une grande partie de l'énergie issue des installations photovoltaïques alpines est produite pendant le semestre d'hiver, c'est-à-dire précisément pendant les périodes de pénurie d'énergie en Suisse.

Enfin, l'empreinte carbone associée à la production de panneaux photovoltaïques est compensée au bout de deux ans à peine.

### **c. OUI à une simplification souhaitable et raisonnable des procédures**

La procédure permet aux autorités cantonales de répondre efficacement aux délais imposés par la Confédération.

Mais sans faire de compromis, ni avec la législation en vigueur – le Conseil d'Etat devra refuser les projets qui ne respectent pas loi – ni avec les droits d'opposition et de recours – ces voies sont toujours valables, et les citoyens ou groupes de pressions concernés pourront toujours s'exprimer au moyen de ces outils.

La nouvelle procédure est d'autant plus pertinente qu'elle transfère au Conseil d'Etat, par son Département de l'énergie, une fonction de la Commission cantonale des constructions, qui ne dispose ni des compétences, ni des ressources pour traiter un tel volume de projets énergétiques. Le risque d'erreurs en est d'autant réduit.

### **d. OUI à davantage de démocratie directe**

Fait nouveau concrétisé par le décret solaire : les nouvelles installations devront préalablement obtenir le soutien de la population des communes sites. En effet, une décision favorable des Assemblées primaires ou des Conseils généraux des

---

<sup>14</sup> Das Schweizer Solarstrompotenzial auf Dächern, Eine Analyse anhand von Sonnendach.ch (Le potentiel d'électricité solaire suisse sur les toits. Une analyse réalisée à l'aide de toitsolaire.ch), ZHAW, Wädenswil, janvier 2021

communes concernées<sup>15</sup> est une précondition indispensable au dépôt de la demande d'autorisation de construire auprès du canton<sup>16</sup>.

Cette condition *sine qua non* dispose d'une très grande légitimité, puisqu'elle émane du pouvoir législatif communal. Les travaux parlementaires fédéraux ont fait ressortir cette volonté forte d'associer la population locale à ces projets ; le décret cantonal l'a mis en œuvre.

Elle donne aussi de bonnes garanties pour que, dans les faits, les meilleurs projets soient réalisés, en les obligeant de convaincre une majorité de la population.

Difficile d'imaginer en effet qu'une population locale saborde son propre lieu de vie et de travail ! Soutenir le décret, c'est aussi donner un gage de confiance aux citoyennes et citoyens qui vivent à proximité immédiate de ces nouvelles installations.

Au jour de la rédaction de ces lignes, la population de trois communes site a approuvé des installations solaires alpines – Zwischenbergen, Anniviers et Hérémece.

### **e. OUI pour une collectivité publique gagnante**

Les paiements compensatoires versés aux communes et aux propriétaires fonciers pour l'utilisation de l'infrastructure publique par les installations solaires alpines permettent de régler autant que possible la question des coûts générés au niveau local.

La participation des communes et des entreprises locales – qui sont les mieux placées pour comprendre les défis spécifiques aux régions montagneuses – aux projets renforce la création de valeur ajoutée dans le canton.

Avec des installations solaires alpines situées à proximité des infrastructures touristiques existantes, des remontées mécaniques peuvent par exemple profiter d'un courant solaire vert et produit directement sur place.

L'incorporation des projets sous la forme de sociétés anonymes générera des rentrées fiscales non-négligeables tant pour les Communes que le Canton (taxes cadastrales, impôts sur le capital et le bénéfice).

### **f. OUI à une accélération indispensable de la transition énergétique**

Quiconque se lance dans l'installation de panneaux solaires sur son toit le sait : les délais de livraison pour ce type d'équipement et ses annexes sont longs, tant les capacités de production sont aujourd'hui demandées.

Soutenir le décret envoie un signal politique fort, qui donnera confiance à toutes les entreprises actives dans le domaine. Ces dernières seront encouragées à commander davantage, investir de manière plus soutenue et former davantage de personnel.

Ces capacités de production supplémentaire se révéleront à coup sûr indispensables pour le développement du solaire sur les toitures et les autres infrastructures. Une accélération bienvenue pour hâter l'indépendance au fossile !

---

<sup>15</sup> Des Bourgeoisies aussi, lorsqu'elles sont propriétaires du foncier

<sup>16</sup> Décret concernant la procédure d'autorisation de construire de grandes installations photovoltaïques, Art. 4 al. 1 lit. c

**g. OUI pour éviter l'alternative de la production électrique avec du gaz**

Pour contrer les risques de pénurie pendant l'hiver 2022/2023, le Conseil fédéral a investi dans des capacités de production électrique de secours... à gaz !

Ce type de production ne doit pas être la seule alternative pour nous prémunir d'une pénurie : d'une part, la Suisse est tributaire des importations de gaz et est donc exposée à la volatilité du marché international, d'autre part, les centrales à gaz sont chères et nocives pour le climat.

Le développement des capacités nucléaires existantes, voire la construction de nouvelles centrales, n'est pas davantage une option : d'un côté, parce que cela est interdit, de l'autre, parce que la mise en service d'une nouvelle centrale prendrait trop de temps.

## 6. Réponses aux arguments des référendaires

Arguments des opposants	Réponse
<p>Avec notre NON nous pouvons faire obstacle aux grandes installations solaires alpines.</p>	<p>Non, le décret soumis au corps électoral valaisan règle uniquement la procédure d'autorisation. Un NON n'est donc pas un échec aux grandes installations solaires alpines. Selon le droit fédéral, de telles installations restent permises et soumises à autorisation.</p>
<p>Elles sont une atteinte insupportable à notre paysage !</p>	<p>Les dispositions de la LPN restent en vigueur. Seule la procédure change : les intérêts du paysage et de la nature resteront préservés. Au lieu de disposer de multiples voies de recours et d'opposition, les ONG écologistes devront concentrer leur intervention à une seule étape du processus, mais pourront toujours exprimer leur appréciation des projets. Enfin, l'exigence de l'approbation par la collectivité locale (Assemblée primaire ou Conseil général) limite grandement les risques d'atteinte majeure au paysage.</p> <p>L'objectif des 2 TWh d'énergie recherché par Solar Express représenterait une surface totale de 20 km<sup>2</sup>. Ce n'est pas rien, mais rapporté aux quelques 40'000 km<sup>2</sup> du territoire suisse, cela représente 0.05% du total.</p> <p>Les exploitants des installations solaires alpines sont tenus par la loi de couvrir les frais de démontage à la fin de la vie utile du parc par les coûts d'opération. Le décret prévoit une responsabilité solidaire avec le propriétaire du foncier pour la remise en état. Toutes les précautions sont prises pour rendre possible la remise en état des paysages atteints à l'avenir.</p>
<p>Nous ne devons pas sacrifier la biodiversité à l'urgence énergétique.</p>	<p>Comme pour tous les projets de construction, les installations alpines doivent elles aussi respecter tous les aspects et toutes les exigences de la protection de l'environnement et intégrer des mesures de compensation. Selon une étude de la ZHAW, elles peuvent même s'avérer bénéfiques pour la biodiversité (nouvelles zones ombragées pour les insectes et les petits organismes vivants).  <a href="https://www.zhaw.ch/fr/actualites/impact-des-installations-photovoltaïques-au-sol-sur-la-biodiversite-et-l-environnement">Impact des installations photovoltaïques au sol sur la biodiversité et l'environnement (zhaw.ch)</a></p>

<p>Le solaire alpin menace les exploitations alpestres, en particulier les pâturages.</p>	<p>Les installations solaires alpines ne nécessitent qu'une fraction marginale des pâturages alpestres ; en effet, les installations sont construites de manière que les animaux puissent continuer à pâturer sous les panneaux, tandis que les surfaces de pâturage perdues sont compensées autant que possible.</p>
<p>Tous les bénéficiaires aux grands groupes énergétiques, sur le dos de nos espaces sauvages !</p>	<p>Les entreprises locales et les communes sont engagées dans tous les projets du Valais, et les retombées économiques profitent donc directement à la population. Souvent, la commune site obtient une part de l'énergie produite par une prise de participation directe dans le projet et/ou en échange de la surface mise à disposition. Cette énergie, elle peut la vendre ou la mettre à disposition de sa population via son distributeur local.</p> <p>L'empreinte globale du solaire alpin en Valais sera modeste, de l'ordre de 0.05% réparti sur une petite dizaine de sites.</p> <p>Avec des projets construits en bonne intelligence avec les parties prenantes locales, l'impact sur le paysage sera réduit au minimum nécessaire.</p>
<p>Ces installations ne sont économiquement pas viables, et ne seront jamais rentables. La preuve, la Confédération doit subventionner 60% de l'investissement !</p>	<p>Cette subvention est en effet indispensable pour répondre à l'urgence de la situation. Elle est nécessaire pour réduire les risques sur l'approvisionnement électrique du pays.</p>
<p>Des coûts de production trop élevés ne seront jamais compétitifs en cas de baisse des prix dans l'UE</p>	<p>Les installations solaires alpines ont des coûts fixes qui ne sont pas exposés à la volatilité du marché : vis-à-vis du marché de l'Union européenne, ces coûts peuvent être tantôt plus élevés, tantôt moins élevés.</p> <p>Les installations solaires n'entraînent quasiment pas de coûts d'exploitation (coûts variables), de sorte qu'elles sont toujours sollicitées en premier sur le marché.</p> <p>La stabilité des prix sur le long terme est un avantage concurrentiel bien plus intéressant.</p>
<p>Il y a suffisamment de toits et d'infrastructures pour éviter cette atteinte au paysage !</p>	<p>Pour des questions de rendement, d'exposition et de délai, les toitures ne suffiront pas à réduire notre problème d'approvisionnement. Le solaire alpin n'est pas une alternative au solaire de plaine,</p>

	<p>mais un complément indispensable à la sécurité de notre approvisionnement énergétique.</p>
<p>L'état d'urgence est un prétexte pour augmenter les bénéfices des sociétés électriques, motivé avant tout par une peur du manque !</p>	<p>Les difficultés d'approvisionnement sont réelles et leurs conséquences sont durement ressenties par les ménages et les entreprises au travers des hausses de tarifs sur leur facture de consommation. Et les perspectives ne sont pas roses, compte tenu de la baisse attendue du potentiel d'importation. Le solaire alpin offre ici une solution ciblée et pragmatique.</p> <p>Les sociétés électriques recherchent avant tout des kWh d'hiver, pour pouvoir assumer leur mandat d'approvisionnement électrique de l'ensemble de la population suisse.</p>
<p>Le Conseil d'Etat agit dans la précipitation, sans vision globale ni critère de choix des projets</p>	<p>Compte tenu de la concentration temporelle des projets, le Conseil d'Etat aura de facto une vue d'ensemble de tous les projets éligibles. Il faut faire confiance aux autorités cantonales, aux assemblées communales et à la branche électrique pour le choix des meilleurs projets et procéder à une pesée des intérêts équilibrée de la biodiversité, du patrimoine, du paysage et de l'énergie.</p>
<p>Il suffit d'économiser le courant et d'augmenter notre efficacité énergétique, de faire preuve de sobriété.</p>	<p>Le substitution des énergies fossiles (chauffage, mobilité) va entraîner une baisse globale de la consommation d'énergie, mais une augmentation conséquente de la demande en électricité !</p> <p>Non, « économiser » faire preuve de « sobriété » ou « rationaliser » ne suffira pas quand tous les chauffages à mazout auront été remplacés par des pompes à chaleur. Il ne s'agit pas ici d'alimenter plus de Netflix ou de Fortnite, mais bien d'assurer nos besoins vitaux en hiver pour nous loger, nous chauffer et nous déplacer.</p>
<p>Ces Fr. 3.4 milliards sont mal investis dans le solaire, il y a tant et mieux à faire avec cet argent !</p>	<p>D'abord, cette décision de subvention ne dépend plus des citoyennes et citoyens valaisans ; elle a été prise par les autorités fédérales et nous devons faire au mieux avec.</p> <p>Ensuite, de la Loi fédérale sur le Climat, en passant par les Programmes bâtiments de la Confédération et du canton, les encouragements aux transports publics ou aux véhicules électriques, des moyens déjà considérables sont mis au service de la</p>

	<p>protection du climat et de la transition énergétique.</p> <p>Il s'agit ici d'investir, en parallèle de tous ces efforts, dans la sécurité d'approvisionnement de notre pays.</p>
<p>Avec le temps, les atteintes sur la nature se cumulent et on ne revient jamais en arrière. C'est un grignotage permanent.</p>	<p>La pression de l'humain sur la nature est un fait, surtout dans un petit pays densément peuplé et montagneux comme la Suisse où les conflits d'utilisations peuvent rapidement se multiplier.</p> <p>A la fin il s'agit d'une question d'arbitrage et de priorités. Une attitude de blocage absolu, où chaque intérêt est défendu jusqu'au bout, empêche le compromis et conduit à des situations absurdes : aujourd'hui, la meilleure piste pour la sécurité d'approvisionnement consiste à brûler du gaz dans des centrales de secours, une solution qui n'est pas durable.</p>

## 7. Conclusion

Une solution pragmatique au déficit électrique hivernal est une nécessité absolue. Le solaire alpin répond à ce défi, en exploitant une source d'énergie indigène, propre et sûre.

Les installations solaires alpines seront, quel que soit l'issue du scrutin, une réalité dans ce pays. Si le Valais rate ce train, d'autres cantons ne manqueront pas l'occasion de développer leurs infrastructures énergétiques grâce à la manne fédérale. Et ce sera grâce à eux, pas au Valais, que le Suisse ne devra plus brûler du gaz pour assurer sa sécurité en hiver, au détriment du climat et des collectivités valaisannes.

En finalité, nous votons sur une simplification des procédures, ni plus, ni moins, et pas sur le solaire alpin en tant que tel. Toutes les lois en vigueur, ainsi que les voies d'opposition et de recours, qui protègent efficacement tous les intérêts en jeu, restent en force.

Nous faisons confiance aux Assemblées primaires et aux Conseils généraux ainsi qu'aux Bourgeoisies qui se prononceront sur les futurs projets qui les touchent de près.

Nous vous invitons à voter OUI à l'énergie valaisanne, OUI au décret sur le solaire alpin.